

PROCEDURE COMPLETE
Constitution du dossier d'aménagement aux examens pour raison médicale

Décret n° 2020-1523
Circulaire du 8 décembre 2020
Session 2024

Pensez à faire une copie des éléments que vous souhaitez conserver.

- Le formulaire procédure complète rempli et signé par la famille et par l'établissement**
- Un compte-rendu médical** précisant la nature de la pathologie et son retentissement sur la scolarité.
- Si PAI ancien modèle:** joindre la copie du document PAI en vigueur, avec les aménagements et le protocole d'urgence
- Si PPS sans notification MDPH:** Joindre le Gévasco le plus récent. Les documents médicaux attestant du handicap.

**Le dossier complet devra être envoyé par l'établissement ou par la famille à l'adresse ci-dessous avant le :
18/12/2023**

**DSDEN 91
Médecin Conseiller Technique - Service médical en faveur des élèves /
Aménagements des examens
Boulevard de France- G Pompidou
91000 EVRY COURCOURONNES**

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délais ne seront pas étudiés et vous seront renvoyés.